



## Quelles obligations pour construire?

Par **MAGARNO**, le 12/03/2024 à 16:29

Bonjour

je suis propriétaire d'une parcelle d'environ de 7000m<sup>2</sup> depuis 1998 (qui est restée en Indivision suite divorce), j'aimerais aujourd'hui connaître les obligations (on m'a parlé qu'il était obligatoire depuis 201 d'être dans une zone avec une réserve incendie) tout autour de ce terrain, il y a des constructions sans réserve incendie.

cette parcelle est à ce jour reconnue en agricole.

j'aimerais que cette parcelle servent à mes filles pour constructions ou mobilhome

merci

cordialement

Par **Marck.ESP**, le 12/03/2024 à 16:44

Bonjour et bienvenue

Malheureusement, en zone agricole, aucune implantation n'est - généralement- possible.

Il vous faut consulter le PLU (ou PLUi) en vigueur sur votre commune pour savoir si des exceptions sont prévues et si oui, sachez que toute construction, y compris l'implantation d'un mobil-home, en zone agricole, nécessite généralement l'obtention d'un permis de construire ou d'une autorisation préalable